



Madame, monsieur,

Vous souhaitez effectuer un changement de périodicité pour le paiement des cotisations pour 202 , vous avez jusqu'au 15 janvier 202 pour nous en informer, à l'aide du volet ci-dessous (le changement de périodicité ne peut se faire qu'en janvier de chaque année).

Afin de mettre à jour vos informations dans notre fichier, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce volet et nous le retourner.

Vous pouvez nous envoyer votre volet complété à l'adresse suivante :

cotisations@secuspm.com

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le service Recouvrement et Relation aux Entreprises



Cadre à remplir par le cotisant

N° Compte CPS :

N° SIRET :

Code APE :

Nom, Prénom ou Nom de l'entreprise :

Adresse :

BP :

Code postal : Ville :

Tél :

Adresse e-mail (Cotisations) :

Adresse e-mail (Déclaration Préalable À l'Embauche) :

Souhaite recevoir mes bordereaux de cotisations pour l'année 202 :

☐ Mensuellement

☐ Trimestriellement

À Saint-Pierre, le

Signature :

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations collectées via ce formulaire sont exclusivement destinées aux finalités mentionnées à savoir la gestion des demande de changement de périodicité par la Caisse de Prévoyance Sociale. Ces données seront conservées pour une durée de 5 ans. Vous disposez des droits suivants concernant vos données personnelles : accès, rectification, suppression, limitation et opposition au traitement.

Pour toute question ou demande relative à vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@groupe-aesatis.com ou dpo@secuspm.com. En cas de désaccord, vous avez également la possibilité de déposer une plainte auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

